

Licenciements, précarité et chantage patronal sur ordonnances (Communiqué de Lutte Ouvrière 65)

Comme annoncé, le gouvernement Macron enterre le code du travail. Celui-ci ne sera plus qu'un cadre général, les règles applicables étant définies par des accords d'entreprise ou de branche. En plus de livrer encore plus les travailleurs à la rapacité et au chantage du patronat, le gouvernement a veillé à faciliter et réduire le coût des licenciements.

Cette démolition se fait, comme sous Sarkozy et Hollande, au nom du « dialogue social ». Vaste fumisterie ! Le patronat utilise la crise et la menace de licenciements pour allonger et flexibiliser le temps de travail, pour supprimer des congés et baisser les salaires. C'est ce genre d'attaques qu'il veut généraliser dans toutes les entreprises sous couvert « d'accords majoritaires ».

Le 12 septembre, en participant le plus nombreux possible à la journée de grève et de manifestation appelée par la CGT, Solidaires et la FSU, montrons que nous ne sommes pas dupes.

Le patronat et le gouvernement veulent réduire les travailleurs à se défendre et à résister, entreprise par entreprise. Ils veulent les diviser, les émietter et les attaquer entreprise par entreprise. Ils opposent les salariés aux chômeurs, les jeunes aux retraités. Mais quand on appartient au monde du travail, on a les mêmes besoins, les mêmes intérêts et le même combat à mener : celui pour un emploi, un salaire et une retraite dignes.

Quels que soient les calculs et la politique du patronat, les travailleurs constituent une force sociale à l'échelle de la société. Il nous faut le montrer en nous saisissant de toutes les occasions pour dire que nous sommes présents et que nous rendrons coup pour coup. Le patronat et le gouvernement nous mènent la guerre ; nous avons la force de la gagner.

Pour LO 65, F Meunier